

FORMULAIRE D'ENVOI DES BANDES DESSINÉES

Adresse d'envoi : inscriptions@chateauversailles.fr

Nom et adresse de l'établissement scolaire

.....
.....

Niveau de la classe participante :

Professeur en charge de la classe participante

Nom :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Afin de valider la participation de la Classe participante, ce formulaire doit être accompagné :

- Du formulaire de cession de droits que vous trouverez ci-après.
- Du texte résumant l'histoire, à la manière des textes de présentation sur les quatrièmes de couverture. Ce texte doit être limité à 500 caractères maximum espaces compris.
- De la bande dessinée scannée :
 - Au format JPEG (300 dpi, minimum 1920 pixels de largeur, pas de minimum ou maximum pour la hauteur des images)
 - Par WeTransfer selon la procédure suivante :

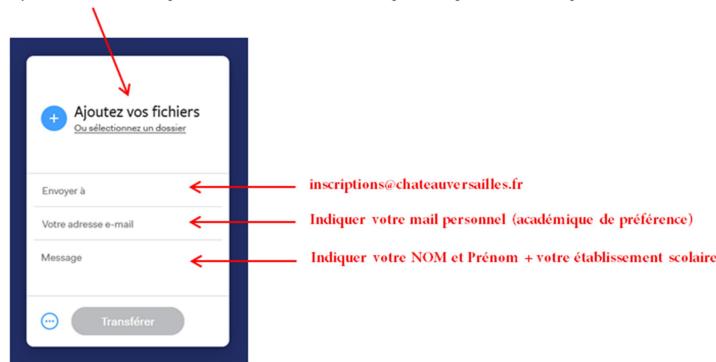
MARCHE À SUIVRE POUR UN ENVOI VIA [WETRANSFER](#)

1. Vous connectez sur [Wetransfer](https://wetransfer.com/) : <https://wetransfer.com/>

2. Cliquer sur « J'accepte » pour accepter les conditions d'utilisation.



3. Cliquer sur « ajoutez vos fichiers » pour sélectionner votre œuvre puis remplissez les champs comme ci-dessous et cliquez sur « Transférer ».



Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel qui sont demandées au participant sont nécessaires pour la bonne organisation et la gestion du Concours dans les conditions sus énoncées. Ces données sont destinées à l'EPV, responsable du traitement et sont basées sur le consentement du participant. Elles pourront être communiquées, pour ces mêmes finalités, aux personnes habilitées à en connaître au sein de l'EPV, ainsi qu'à ses prestataires et partenaires. Ces données sont conservées pendant trois (3) ans à compter de l'envoi par l'enseignant de la participation de sa classe au Concours. Le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la portabilité des informations qui le concerne ainsi que d'un droit à la limitation des traitements qu'il peut exercer en adressant un courriel à donneespersonnelles@chateauversailles.fr ou en adressant un courrier à l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles – direction du développement culturel – RP834 – 78000 Versailles, en précisant ses coordonnées et en justifiant de son identité par tout moyen. Le participant dispose également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont il entend que soient exercés ses droits en cas de décès. Le participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel. Pour toute question relative au traitement de ses données à caractère personnel, le participant peut contacter l'EPV par courrier à l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles – direction du développement culturel- RP834 – 780080 Versailles ou par courriel à donneespersonnelles@chateauversailles.fr.

FORMULAIRE DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR

BANDES DESSINÉES CRÉÉES DANS LE CADRE DU CONCOURS

« LE CHÂTEAU DE VERSAILLES EN BULLE »

Votre classe participe au concours de bande dessinée « Une histoire au château de Versailles » (Ci-après « Concours ») organisé par l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (EPV).

L'article 3 du règlement de concours conditionne la validité de votre participation au Concours à l'envoi du présent formulaire.

Pour mémoire ledit règlement stipule :

4-2. Créations au sein des Bandes dessinées (scénario, narration, dessins)

L'ensemble des créations des Bandes dessinées devront être originales. Les Classes Participantes ne devront en aucun cas emprunter des éléments créatifs provenant d'une œuvre préexistante. Toute Bande dessinée comportant de tels emprunts sera exclue du Concours.

Les Bandes dessinées contiendront uniquement des dessins réalisés par les élèves qui pourront utiliser tout outil plastique à leur disposition (crayons papier, billes, feutres, peinture etc.). Tous les styles de dessins sont autorisés. Aucun dessin ne pourra être réalisé par ordinateur. Les textes devront être en langue française.

C'est ainsi que Madame / Monsieur, professeur de la classe de au sein de :

L'école

Le collège

(Ci-après « le Professeur ») participe avec sa classe au Concours. Sa classe, sous sa direction, a ainsi réalisé une bande dessinée (comprenant un texte résumant l'histoire, à la manière des textes de présentation sur les quatrièmes de couverture), production artistique collective, ci-après « la Bande dessinée ». Ainsi le Professeur, en présence du chef d'établissement, cède à titre non exclusif à l'EPV les droits de propriété intellectuelle afférents à la Bande dessinée dans les conditions ci-après énoncées.

1. Etendue des droits cédés – gratuité de la cession

Le droit de reproduction comprend le droit de procéder ou faire procéder à la fixation matérielle de la Bande dessinée, en tout ou partie/en entier ou par extraits, dans tous formats, sur tous supports et par tous procédés connus et inconnus à ce jour nécessaires aux exploitations définies ci-dessous. Il comprend notamment le droit de réaliser des prises de vue (photographiques et audiovisuelles) de la Bande dessinée, et de les mettre en ligne sur les supports numériques énoncés au 2 ci-après.

Le droit de représentation comprend notamment la communication au public de la Bande dessinée, dans le cadre des exploitations définies ci-dessous, en tout ou partie/en entier ou par extraits par tous procédés et moyens connus et inconnus à ce jour et notamment par voie de présentation et projection publiques, diffusion par tous procédés, notamment numérique et transmission et télétransmission dans un lieu public ou privé.

Le droit d'adaptation comprend notamment, pour les besoins des exploitations définies ci-dessous, le droit de modifier l'image de la Bande dessinée pour les besoins des utilisations définies aux présentes, dans le respect du droit moral de l'auteur. Ce droit comprend celui de réduire ou d'agrandir l'image de la Bande dessinée afin de l'adapter au support sur lequel elle est reproduite et représentée, celui de la numériser en tout ou en partie, sous toutes formes et par tous moyens, celui de l'assembler avec ou de l'intégrer dans toute autre œuvre, élément ou document, celui de reproduire et de représenter partiellement l'image de la Bande dessinée, dans le respect de son intégrité.

Le Professeur, en présence du chef d'établissement, confirme que la présente cession des droits est conférée à titre gratuit et ce, compte tenu de la mission éducative et culturelle du Concours.

2. Exploitations envisagées

Il est entendu que,

- d'une part, dans le cas où la Classe Participant serait finaliste, la Bande dessinée pourra être présentée lors de la journée dédiée au Concours qui se déroulera en juin 2021 au château de Versailles.
- d'autre part la Bande dessinée (en ce compris son image), pourra être diffusée :
 - ✓ sur les sites internet de l'EPV et des partenaires du Concours
 - ✓ au sein d'une éventuelle publication en ligne recensant l'ensemble des Bandes dessinées du Concours. Elle sera accessible gratuitement sur le site internet de l'EPV et relayée sur le site internet de la MGEN. L'EPV fera appel à un prestataire pour réaliser cette publication.
 - ✓ au sein d'une éventuelle publication valorisant les productions réalisées par les classes, éditée par l'EPV et distribuée gratuitement aux classes finalistes.
 - ✓ aux fins de toutes actions, à titre non commercial, de promotion, de communication et/ou d'information, quel que soit leur objet, afférentes au Concours et plus généralement aux activités de l'EPV et de ses partenaires (et notamment médias, presse, etc.). Comme énoncé ci-dessus, l'EPV mène notamment des actions de promotions sur les réseaux sociaux de type Facebook, Twitter, Instagram et Youtube. Ainsi, dans le cas où la Bande dessinée (en ce compris son image), est diffusée sur ces réseaux sociaux (ou tout autre que l'EPV anime ou animera) elles sont soumises aux conditions générales d'utilisation desdits réseaux sans que l'EPV ne puisse en restreindre l'usage.
 - ✓ et plus généralement sur tout support diffusé gratuitement par l'EPV dans le cadre de la promotion du Concours.

3. Qualité de cessionnaire de l'EPV

En sa qualité de cessionnaire, l'EPV pourra autoriser gracieusement ses partenaires intervenant dans le cadre du Concours à diffuser l'image de la Bande dessinée dans la limite des exploitations sus énoncées. Cette autorisation accordée par l'EPV ne pourra donner lieu à aucune indemnité au profit du Professeur ou de l'un des élèves.

Ainsi l'EPV transmettra l'image de la Bande dessinée à la MGEN, partenaire du Concours, afin qu'il puisse illustrer son mécénat dans sa communication non commerciale, institutionnelle concernant le Concours, et notamment sur ses réseaux sociaux et sites internet.

L'EPV s'engage à apposer, et à demander au partenaire du Concours d'apposer, le nom de l'établissement scolaire et le niveau de la classe à chaque présentation de la Bande dessinée.

4. Territoire et durée – garantie-litige

La cession des droits visés ci-dessus est réputée s'effectuer au fur et à mesure de la réalisation de la Bande dessinée. Cette cession vaut pour le monde entier, pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle.

Le Professeur garantit à l'EPV une jouissance paisible des droits présentement cédés.

A ce titre, le Professeur fait son affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à la réalisation de la Bande dessinée et/ou qui estimerait avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard. Il assumera la charge de tous les éventuels paiements en découlant. De façon générale le Professeur garantit l'Organisateur du présent Concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des autorisations accordées au sein des présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent règlement.

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou à l'exécution des dispositions des présentes autorisations sera exclusivement portée devant le tribunal judiciaire de Nanterre statuant en droit français.

5. Données personnelles

Les données à caractère personnel qui vous sont demandées sont nécessaires pour l'exécution du présent contrat. Elles sont destinées à l'EPV, responsable du traitement et leur base est contractuelle .Elles pourront être communiquées, pour cette même finalité, aux personnes habilitées à en connaître au sein de l'EPV ainsi qu'à ses prestataires et partenaires. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter de la signature du présent contrat. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la portabilité des informations qui vous concernent ainsi que d'un droit à la limitation des traitements que vous pouvez exercer en adressant un courriel à donneespersonnelles@chateauversailles.fr ou en adressant un courrier à l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles – direction du développement culturel – RP834 – 78000 Versailles, en précisant vos coordonnées et en justifiant de votre identité par tout moyen .Vous disposez également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés ces droits en cas de décès. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel. Pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez nous contacter par courrier à l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles – direction du développement culturel- RP834 – 78008 Versailles ou par courriel à donneespersonnelles@chateauversailles.fr.

Fait à :

Le :

SIGNATURES

Le Professeur M.Mme (préciser le nom de l'établissement et la classe)	L'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles Thierry Gausseron Administrateur général
En présence du chef d'établissement M, Mme	

Ce formulaire est à signer en un seul exemplaire. Une copie sera renvoyée au Professeur par mail